

Renvoi au comité des Finances de 152 L. 10 s. offertes par les employés à la fabrication du salpêtre dans la section de Chalier (Paris) pour les veuves et orphelins des morts à Grenelle, lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de 152 L. 10 s. offertes par les employés à la fabrication du salpêtre dans la section de Chalier (Paris) pour les veuves et orphelins des morts à Grenelle, lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 367;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21554_t1_0367_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

3

Les citoyens employés à la fabrication du salpêtre dans la section de Chaliér [Paris], offrent par les mains de la Convention, aux veuves, aux orphelins de leurs frères morts à Grenelle et aux blessés, le produit de leur collecte, montant à 152 L 10 s.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (6).

4

Les commissions provisoires aux secours publics font passer à la Convention la lettre qui leur a été adressée par plusieurs membres de la société populaire d'Yvetot [Seine-Inférieure], ainsi que la somme de 114 L 15 s, produit d'une collecte faite par cette société en faveur des veuves, enfans et des citoyens blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable et insertion au bulletin (7).

[Les commissaires provisoires aux secours publics au président de la Convention nationale, le 13 brumaire an III] (8)

Nous te transmettons, Citoyen Président, la lettre que nous ont adressés plusieurs membres de la société populaire d'Yvetot, ainsi que la somme de cent quatorze livres quinze sols, qui y étoit jointe, produit d'une collecte faite par cette société en faveur des veuves, enfans et des citoyens blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, nous te prions citoyen représentant de faire part à la Convention nationale de cet acte de bienfaisance et d'en faire ordonner le dépôt dans la caisse destinée à cet effet.

Salut et fraternité.

DERNICAN.

[La société populaire et montagnarde d'Yvetot à la commission des secours publics, le 9 brumaire an III] (9)

Liberté, Égalité, la république ou la mort.

Citoyens

Des membres de la société populaire et montagnarde d'Yvetot, district idem, département de Seine-Inférieure dans la séance du 8 bru-

(6) P.-V., XLVIII, 182-183. Voir ci-dessus *Arch. Parlement.*, 13 brum., n° 18.

(7) P.-V., XLVIII, 183.

(8) C 323, pl. 1379, p. 6.

(9) C 323, pl. 1379, p. 7. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

maire à fait une collecte pour les malheureux qui ont péri dans la malheureuse affaire de Grenelle, qui se monte à 114 L 15 s que nous vous invitons de mettre à la masse qui sert à les substenir et nous vous invitons à nous en accuser la réception.

Salut et fraternité.

Suivent 4 signatures.

5

L'agent national du district du Tanargue [Ardèche] annonce à la Convention que les administrateurs, complices du camp de Jallès et depuis émigrés, avoient frauduleusement adjudgé dans une seule vente, à un seul individu, douze domaines considérables aux prix de 300 000 L; le directoire, rendu au patriotisme, a fait annuler cette adjudication et ces domaines ont été revendus 1 165 200 L.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité des Finances (10).

[Le vice-agent national du district du Tanargue au président de la Convention nationale, Joyeuse, le 5 brumaire an III] (11)

Égalité, Liberté.

Citoyen président, des administrateurs complices des camps de Jallès et depuis émigrés, en fraudant les loix, en comprimant les concurrens par la force armée et la terreur, avaient adjudgé dans une seule vente à un seul individu douze domaines tous précieux et considérables ayant dépendu des ci-devant chartreux de Mazan et Bonnefoi au prix de 300 000 L. Le directoire du Tanargue rendu au patriotisme s'est empressé de faire annuler cette adjudication frauduleuse, annonce à la Convention que non seulement ces domaines ont été estimés 394 229 L 107 mais qu'ils se sont vendus 1 165 200 L aux cris répétés, vive la République, vive la Convention. Un lot estimé 1 400 L s'est élevé par la vente à 15 000 L.

Salut et fraternité.

ANDRÉ.

6

La société populaire de Condat-Montagne, ci-devant Saint-Claude, département du Jura, félicite la Convention sur son énergie, elle annonce qu'elle n'a point partagé le délire des prétendus patriotes de Dijon, de Marseille et de Grenoble, qui

(10) P.-V., XLVIII, 183.

(11) C 323, pl. 1390, p. 31. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).